

- **définition des personnes à risque**

Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- ▶ les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- ▶ les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ▶ les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- ▶ les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- ▶ les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ▶ les malades atteints de cancer sous traitement.
- ▶ les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :

médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm³,
consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,

- ▶ les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- ▶ les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²)
- ▶ les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.